

➤ Arrêté 21 octobre 2011

Proclamation des résultats de l'élection des représentants au comité technique de l'Université de Bordeaux

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat modifiée par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 août 2011 portant création du comité technique de l'Université de Bordeaux

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 20 octobre 2011 établi à l'issue du scrutin

PROCLAME :

L'Union des syndicats FSU/CGT obtient l'ensemble des sièges à pouvoir au sein du comité technique de l'Université de Bordeaux

Nombre d'électeurs : 126

Nombre de votants : 69

Bulletins nuls ou blancs : 12

Nombre de voix obtenues par la liste candidate :

FERC SUP-CGT/ SNASUB-FSU : 57 voix

A Bordeaux, le 21 octobre 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux
Manuel Tunon de Lara

